

Assemblée départementale du Doubs 26 mars 2018



Contact presse : Sandrine Crevoisier
sandrine.crevoisier@doubs.fr
06 84 74 19 65

Les conseillers départementaux du Doubs se sont réunis sous la présidence de Christine Bouquin, présidente du Conseil départemental, le lundi 26 mars 2018.

Bien-être des résidents, des aidants et des soignants en Ehpad, politique de l'eau et des milieux aquatiques, partenariat efficace avec les collègues pour favoriser la réussite des élèves, traitement des données étaient notamment à l'ordre du jour.

A l'approche de la moitié du mandat, le projet départemental C@P25 est plus que jamais en résonance avec les préoccupations et besoins des habitants du territoire.

« Bien vieillir dans le Doubs » : le Département investit pour l'amélioration des conditions d'accueil et de travail en EHPAD

Dans le cadre de son projet C@P25, le Département du Doubs fait de la prise en charge des personnes âgées dépendantes une priorité.

L'autonomie des personnes âgées et les problématiques liées au vieillissement sont des enjeux majeurs de notre société. En effet, en raison du vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmente chaque année.

Lors de la dernière session budgétaire, Christine Bouquin et l'Assemblée départementale ont adopté des mesures fortes pour améliorer l'hébergement des résidents en EHPAD et le travail de leurs aidants à travers :

- **l'augmentation du taux directeur d'évolution tarifaire hébergement (1%),**
- **la hausse du point GIR,**
- **et l'adoption d'un plan d'investissement de 10 millions d'euros sur 4 ans**

Le 16 mars, la Présidente du Département a reçu les présidents et directeurs d'EHPAD publics et privés non commerciaux du Département afin de leur présenter ce plan d'investissement. Ce fut l'occasion de leur exposer les grands axes retenus par le Département pour cibler les projets à soutenir et d'échanger sur leurs attentes et leurs projets. Ce moment de concertation fut le bienvenu dans un contexte national tendu.

Les trois axes retenus sont:

- La qualité de vie avec l'amélioration des conditions d'accueil des résidents (dédoublage des chambres, réfection des locaux, installation de sanitaires individuels...),
- Le développement durable avec des travaux liés à l'efficacité énergétique (chaudière, huisseries, isolation..),
- L'innovation avec la mise en œuvre de nouvelles technologies, notamment numériques, visant le bien-être des résidents ou l'amélioration des conditions de travail.

La volonté d'investir dans le « bien vieillir » reflète l'esprit de construction du projet départemental C@P25 dont l'un des objectifs prioritaires est l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, quels que soient leurs projets.

Politique de l'eau : la qualité des ressources naturelles du Département au cœur du projet C@P25

A travers son projet C@P25, le Département du Doubs a réaffirmé sa volonté forte de continuer à accompagner les territoires dans le domaine de l'eau après le transfert de ces compétences aux EPCI (lois NOTRe et MAPTAM), que ce soit le grand cycle de l'eau avec la préservation des ressources et la gestion des milieux aquatiques ou le petit cycle de l'eau avec l'assainissement.

Le Département reste engagé dans les syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par les EPCI. Le Département du Doubs est membre de plusieurs syndicats mixtes qui exercent des compétences se rapprochant de la GEMAPI et met son expérience et son savoir-faire à leur service.

A ce jour, l'ensemble des bassins versants n'est pas couvert. Aussi, les EPCI sont encouragés à se regrouper pour mutualiser les moyens et développer une ingénierie suffisante pour exercer la compétence GEMAPI. Les Syndicats qui s'inscriront dans cette dynamique pourront prétendre à être labellisés par l'Etat comme Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

Le Département du Doubs, restera membre ou intégrera les syndicats couvrants les principaux sous-bassins versants du Département, de taille suffisante pour assurer ses missions et l'exercice de compétences couvrant le grand cycle de l'eau.

Le Département aux côtés des EPCI

Depuis 2016, le Département accompagne financièrement et techniquement les EPCI dans la prise en charge de la compétence eau et assainissement.

En partenariat avec l'Agence de l'eau, matérialisé par des accords-cadres visant à favoriser une cohérence et une complémentarité, le Département accorde également des aides financières aux communes et leurs groupements pour la réalisation d'études ou de travaux de projets.

L'accord-cadre 2013-2018 s'achève dans un contexte budgétaire particulièrement tendu. En effet, des décisions nationales (plafonnement des recettes, prélèvement de l'Etat) vont entraîner une baisse des capacités de financement de l'Agence de l'eau de 20 à 25%.

Au regard de cette situation, des simulations ont été faites pour estimer les besoins en termes d'autorisations de programme (AP) du Département pour pouvoir répondre aux dossiers en cours. Ces simulations font apparaître une marge de manœuvre suffisante par rapport à l'enveloppe financière disponible. Le Département pourra ainsi répondre positivement à l'ensemble des dossiers qui auront été complétés d'ici fin juin 2018.

La prochaine conférence départementale de l'eau se tiendra au début de l'été

La « Conférence départementale de l'eau », mise en place par le Département et la Préfecture du Doubs, réunit les acteurs de l'eau dans le Doubs.

Elle a pour vocation de partager l'information sur l'état des eaux du département, d'échanger sur les programmes d'actions en cours sur ces eaux et de faire des propositions pour l'amélioration de l'état des eaux dans le Doubs.

Convention de partage de compétences entre le Département et chaque collège

Plus qu'un bâtisseur, le Département est un partenaire des collèges au quotidien.

Cette convention fixe les responsabilités de la collectivité et des collèges et détermine les conditions de mise en œuvre de la politique territoriale. La précédente convention est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Son renouvellement permet une actualisation tenant compte des modifications législatives et réglementaires mais aussi des orientations fixées par le projet départemental C@P25 avec, entre autres, l'intégration des nouvelles dispositions relatives au numérique éducatif et la mise en valeur des achats issus de circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

La nouvelle convention triennale (2018-2021), établie grâce à un travail conjoint entre le Département et ses partenaires de l'éducation nationale, fera l'objet d'un vote au conseil d'administration de chaque collège avant la fin de l'année scolaire pour une application à la rentrée scolaire 2018.

A travers cette démarche, le Département entend :

- préserver le climat de travail instauré avec les établissements,
- favoriser l'implication de chaque partenaire dans l'exercice partagé des compétences,
- faire s'approprier les objectifs du Département par les partenaires

Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : Le Département répond aux nouvelles exigences

Le Département s'engage dans une mise en conformité avec le RGPD et une gestion rigoureuse des données personnelles.

Le cadre légal en matière de protection des données à caractère personnel a considérablement évolué avec l'adoption par le Parlement européen en 2016 du nouveau Règlement Général de Protection des Données à caractère personnel. Ce nouveau règlement renforce les droits des personnes (administrés, salariés, ...) et impose de nouvelles obligations pour la collectivité.

Le Département du Doubs a jusqu'au 25 mai 2018 pour se mettre en conformité et démontrer sa gestion rigoureuse des données à caractère personnel avec un double objectif de :

- renforcer la visibilité et le contrôle des citoyens sur leurs données collectées ;
- responsabiliser les organismes publics sur le besoin de sécuriser davantage les données.

Deux documents traduisent l'engagement du Département dans cette démarche:

- **Le projet de politique générale de protection des données à caractère personnel**, qui permet de disposer des règles fondamentales à respecter pour la protection des informations de la Collectivité depuis leur collecte jusqu'à leur fin de vie.
- **La charte informatique** relative aux principes et règles de bon usage et de sécurité, qui est actualisée dans le respect des objectifs du RGPD.

Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : L'AD@T accompagne ses adhérents

L'agence départementale d'appui aux territoires (AD@T), créée sous l'impulsion du Département, présidée par Christine Bouquin, propose depuis le début de l'année 2017 une assistance et des conseils aux communes du Doubs et à leurs groupements dans les domaines de l'informatique et du juridique. Elle propose désormais à ses adhérents une prestation complémentaire d'assistance dans la mise en œuvre du nouveau RGPD, moyennant un tarif mutualisé.